

L'hon. M. ROGERS: Pas dans tous les cas.

Le très hon. M. BENNETT: Le ministère les reçoit-il alors?

L'hon. M. ROGERS: Je ne saurais dire. Je m'en enquerrai.

Le très hon. M. BENNETT: Le ministre se souviendra que dans certains cas on nous soumet les listes de paie afin que nous autorisions les déboursés. Nous les avons obtenues dans certains cas seulement. Afin que nous puissions aplanir nous-mêmes les difficultés que comporte l'achat de cette pierre, et certaines autres questions, le ministre de la Défense nationale pourrait-il produire le rapport du commandant du Collège militaire de Kingston à ce sujet?

L'hon. M. MACKENZIE: Je n'en suis pas du tout au courant, mais j'y verrai sans plus de retard.

Le très hon. M. BENNETT: Il s'agirait de déterminer ce qui en est de l'emploi de ces matériaux. Va sans dire que je ne me suis aucunement mis en relation avec le commandant à ce sujet, et je devrai par conséquent m'en remettre entièrement au ministre.

L'honorable M. MACKENZIE: Des matériaux pour le Collège militaire?

Le très hon. M. BENNETT: Non; de l'emploi, par M. Stansbury, de pierre transportée de la propriété connue sous le nom de Collège militaire royal, au camp numéro 42 à Barriefield.

L'hon. M. ROGERS: J'ai ici les renseignements qu'a demandés le très honorable député et je désirerais faire une mise au point au sujet de la seconde entreprise. J'ai cité, je crois, la somme de \$200,000 alors que le chiffre réel est \$305,448.50.

Le très hon. M. BENNETT: Quelle en est la date?

L'hon. M. ROGERS: Mars 1937.

Le très hon. M. BENNETT: A-t-on demandé des soumissions?

L'hon. M. ROGERS: Oui.

Le très hon. M. BENNETT: Dans quels journaux a-t-on publié les avis d'adjudication?

L'hon. M. ROGERS: Je n'ai pas ce renseignement sous la main mais je le fournirai plus tard au très honorable député.

Le très hon. M. BENNETT: Le rapport du commandant, si le ministre veut bien le produire, jettera je crois beaucoup de lumière sur la question. Au sujet du...

[Le très hon. M. Bennett.]

L'hon. M. MACKENZIE: Je ne sache pas qu'il y ait de rapport à ce sujet, mais je vais m'en informer immédiatement.

Le très hon. M. BENNETT: On me dit qu'il y en a un.

L'hon. M. MACKENZIE: Le très honorable député serait-il assez bon d'en indiquer la nature?

Le très hon. M. BENNETT: Il avait tout simplement trait à l'emploi de cette pierre par Stansbury, sur sa propriété.

L'hon. M. ROGERS: S'agit-il de nouvelle pierre ou est-ce toujours la même?

Le très hon. M. BENNETT: La remarque de l'honorable député est des plus ingénieuses.

L'hon. M. ROGERS: Je désirerais le savoir.

L'hon. M. HOWE: S'agit-il de la pierre valant quatre dollars?

Le très hon. M. BENNETT: Je suis heureux de constater que, du moins, le peuple canadien a l'occasion de juger de la valeur du Gouvernement et de ses procédés en affaires.

L'hon. M. HOWE: Quatre dollars, c'est une somme considérable.

Le très hon. M. BENNETT: C'est peu pour un millionnaire comme l'honorable député. Mais pour d'autres cette somme pourrait être importante.

L'hon. M. HOWE: Le très honorable député sait assurément à quoi s'en tenir là-dessus.

Le très hon. M. BENNETT: La pierre dont je voulais parler est celle qui a été transportée chez M. Stansbury et qui y a été utilisée, et un rapport a été soumis au ministre du Travail.

L'hon. M. MACKENZIE: La pierre dont parle le très honorable député a-t-elle servi à des travaux relevant du ministère de la Défense nationale?

Le très hon. M. BENNETT: Pardon?

L'hon. M. MACKENZIE: Cette pierre a-t-elle été utilisée par mon département?

Le très hon. M. BENNETT: Il s'agissait de contrats faits par le ministère du Travail et...

L'hon. M. ROGERS: Non, non; le très honorable député parle d'un rapport du commandant. Le commandant n'a rien à faire avec le ministère du Travail.

Le très hon. M. BENNETT: A la vérité, les contrats avaient été faits par l'intermédiaire du ministère du Travail avec le département de la voirie de l'Ontario. Les devis portent le timbre du département de la voirie. Avant cela, il y avait des camps dits